

Organisations signataires du communiqué de presse : ADESSA A DOMICILE - ADMR - AD-PA - Aînés Ruraux - APF - CFPSAA - Croix-Rouge française - Familles Rurales – FNAAFP-CSF - FNADEPA – FNAPAEF - FNAQPA - Mutualité Française - UNA - UNCCAS - Uniopss - USB-Domicile

Communiqué de presse – 11 février 2011

Aide à domicile : décidément, il ne se passe rien !

Depuis plus d'un an, nous alertons les pouvoirs publics sur la gravité de notre situation économique et financière. Situation fortement aggravée par la suppression, dans la loi de finances 2011, des exonérations des charges sociales dites « service à la personne ».

Courriers, interpellations, conférence et communiqués de presse, échanges,... il ne se passe rien de concret du côté des pouvoirs publics pour faire face aux urgences :

Concernant l'aide à domicile auprès des familles, fragilisées par les évènements de la vie (grossesses pathologiques, maladie, décès...) ou par des précarités économiques et sociales plus profondes (chômage, rupture sociale, difficultés éducatives et psychologiques...), la situation est catastrophique depuis le 01 janvier 2011, avec une augmentation des coûts de 8 à 12%. Les premiers licenciements économiques sont imminents. Les pouvoirs publics, la CNAF le savent... et ne font rien.

Concernant les interventions auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, là aussi le silence des pouvoirs publics est assourdissant :

- La publication du rapport IGAS / IGF s'est faite dans la plus grande discrétion
- Le conseil d'administration de la CNSA du 14 février 2011 pourrait être l'occasion d'acter la création d'un fonds d'accompagnement de l'aide à domicile de 50M d'euros mais cette annonce de Madame BACHELOT, aujourd'hui restée sans suite, n'est pas inscrite à l'ordre du jour !

Les organisations signataires appellent les pouvoirs publics à agir maintenant en prenant les mesures d'urgence qui s'imposent, sans attendre la fin de la consultation sur la dépendance. Nos adhérents sont désormais fondés à se poser la question : les pouvoirs publics veulent-ils anéantir les services d'aide à domicile à but non lucratif, en les abonnant aux lois du marché?

Contacts presse

ADESSA A DOMICILE : Agnès Gorczyca - a.gorczyca@adessadomicile.org – Tél : 01 44 52 82 51

ADMR : Annie Morel - amorel@admr.org - Tél : 01 44 65 55 46

AD-PA : Pascal Champvert - ad-pa@orange.fr

Aînés Ruraux : janinedujay@wanadoo.fr

APF : Evelyne Weymann - evelyne.weymann@apf.asso.fr - Tél. : 01 40 78 56 59

CFPSAA : residence@cfpsaa.fr

Croix-Rouge française : Christèle Lambert - christele.lambert-come@croix-rouge.fr - Tél. : 01 44 43 12 07

Familles Rurales : Amélie Bachelet - amelie.bachelet@famillesrurales.org – Tél. : 01 44 91 88 88

FNAAFP-CSF : Jean-Laurent Clochard – 01 44 89 69 92 - jclochard@fnaafp.org – Tél : 06 79 37 18 87

FNADEPA : Françoise Toursière -direction@fnadepa.com– Tél : 01.49.71.55.30

FNAPAEF : Joëlle Le Gall - legall.joelle@wanadoo.fr – Tel : 06 61 46 02 43

FNAQPA : Didier Sapy -d.sapy@fnaqpa.fr - Tél : 06 85 07 30 88

Mutualité Française : Aurélie Bruez -abruetz@mutualite.fr - 01 40 43 63 36

UNA : Eric Bocq - e.bocq@una.fr – Tél : 01 49 23 82 54

UNCCAS : Hélène-Sophie Mesnage – hsmesnage@unccas.org – Tel : 03 20 28 07 55

Uniopss : Alain Villez - avillez@uniopss.asso.fr – Tél : 06 80 26 26 07

USB-Domicile : Annie Morel - amorel@admr.org – Tél : 01 44 65 55 46